

ABONNEMENTS 3 mois 5 fr. 50 6 mois 9 fr. 18 fr. Nord et départements limitrophes 4 fr. 50 11 fr. 22 fr. Autres départements. Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste.

Prolétaires d'Etat

On ne parle plus que du projet de loi élaboré par le Conseil d'Etat sur le statut des fonctionnaires. On a, c'est le gouvernement qui le veut dire, il développe, il étale, il répand ce projet, comme s'il espérait ainsi recouvrer un projet moins récent : celui des associations de fonctionnaires. Il veut bien nous faire savoir qu'il n'oublie pas ce premier produit de sa verve réformatrice, jusqu'ici toute en projets soutenus par lui comme par le vent par sa corde. Le statut des fonctionnaires est, par ailleurs, destiné à faire passer plus facilement celui des associations.

Hier & Aujourd'hui LE BUDGET AU SENAT

Le Sénat, dans sa hâte de voter le budget, a pris le temps cependant d'introduire dans la loi de finances une modification dont la gravité ne saurait échapper à personne. Le Sénat avait adopté, pour l'évaluation du revenu de la propriété non bâtie, l'évaluation globale chaque fois qu'elle serait possible. Le Sénat sur la proposition d'un amendement progressif, M. Tournon, a voté l'évaluation parcelle.

Hors Frontières Le Parti Socialiste Islandais

L'Islande nous intéresse très particulièrement : c'est avec un serrement de cœur que nous voyons chaque année s'éloigner de Dunkerque et de Gravelines, la flottille des Islandais. Nos rudes et hardis marins nous rapportent, dans leurs caisses d'hiver, de quoi on peut connaître, au cours de longues navigations de l'île lointaine : terres de glace et terres de lave, disent-ils ; terres de volcans actifs ou à peine endormis ; et de neiges éternelles ; côtes escarpées et irrégulièrement battues par les vagues puissantes qui s'y creusent des fjords profonds, abris pour les goélettes désemparées, chassées par les tempêtes. Nous savons encore, par les survivants, les « rescapés » des ouragans polaires, naufragés, que le peuple islandais est pauvre, mais qu'il est hospitalier. Il n'y a à Islande que deux industries : la pêche sur tout, avec l'exportation du poisson salé, et l'élevage du bœuf et du mouton dans quelques zones maritimes de prairies. On exploite peu le soufre, on n'exploite pas encore le plomb et le cuivre. Les oufs de l'édredon, des grands oiseaux de mer ; la chair de la baleine ; le lait des troupeaux, constituent de presque seule nourriture des pauvres gens.

L'épave aux trois têtes coupées

J'allais souvent passer la soirée chez Peter, le poutier, dont l'atelier était dans une rue de l'Arrière-Port. Des marins, lieutenants de vaisseau et autres, venaient à son atelier, et c'était un lieu de rendez-vous pour les gens de mer, qui avaient fait le voyage des Indes, aller et retour ; à fond de cale, pour se bonifier.

LES RECOMPENSES AUX EXPOSANTS

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

LE RENVOI DES AJOURNÉS

COLLIARD, sur le chapitre 14 (soldes de l'infanterie), rappelle que la Chambre, à une majorité de 334 voix contre 154, a décidé le renvoi des ajournés, des réformés temporaires et des engagés volontaires de la classe de 1904. Le crédit de ce chapitre fut, en conséquence, réduit de 2 millions.

LA DISCUSSION DES ARTICLES

La Chambre passe à la discussion des articles et adopte successivement les chapitres du ministère des Finances et de l'Intérieur.

LE BUDGET

M. NOULENS lit un rapport sur le projet relatif à un crédit supplémentaire de 120.000 francs au budget des postes et télégraphes de l'exercice 1907.

LE BUDGET

M. NOULENS lit un rapport sur le projet relatif à un crédit supplémentaire de 120.000 francs au budget des postes et télégraphes de l'exercice 1907.

LE BUDGET

M. NOULENS lit un rapport sur le projet relatif à un crédit supplémentaire de 120.000 francs au budget des postes et télégraphes de l'exercice 1907.

LE BUDGET

M. NOULENS lit un rapport sur le projet relatif à un crédit supplémentaire de 120.000 francs au budget des postes et télégraphes de l'exercice 1907.

LE BUDGET

M. NOULENS lit un rapport sur le projet relatif à un crédit supplémentaire de 120.000 francs au budget des postes et télégraphes de l'exercice 1907.

LE BUDGET

M. NOULENS lit un rapport sur le projet relatif à un crédit supplémentaire de 120.000 francs au budget des postes et télégraphes de l'exercice 1907.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LE DÉPOT DU BUDGET. Paris, 30 décembre. — Les séances tenues par la Chambre ce matin spécialement pour recevoir le budget retour du Sénat, s'est ouverte à dix heures, sous la présidence de M. Henri BRISSON.

M. GAILLAUX, ministre des Finances, dépose un projet portant règlement définitif du budget de 1906. Ce projet est renvoyé à la commission du règlement des comptes.

M. MOUGROT, rapporteur général, dépose son rapport sur le projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

NOS DÉPÊCHES

Le général Biquart répond que les ajournés ne sont pas de mauvais soldats. En adoptant la proposition de M. Colliard les hommes ajournés une fois n'auraient fait qu'un an de service et les ajournés deux fois pas un seul jour.

M. COLLIARD dit que sa proposition est fondée. Le ministre de la Guerre dit qu'il est disposé à traiter les ajournés de la classe de 1904 comme leurs camarades de 1903 et par conséquent à les renvoyer dans leurs foyers, non pas au mois de mars, mais au mois de juillet. (Très bien, très bien.)

Pour les militaires dont M. Colliard demande le renvoi au 1er mars, le ministre propose de les renvoyer comme leurs camarades de la classe 1903, le 13 juillet 1908. COLLIARD demande le renvoi des ajournés une fois le 1er mars ; ils auront alors 18 mois de présence au corps.

Maintenant son projet de résolution. Le président consulte la Chambre sur la première partie du projet de résolution de Colliard, ainsi conçue : « La Chambre compte sur le ministre de la Guerre pour renvoyer dans leurs foyers les ajournés une première fois, les réformés temporaires de la classe 1904 le 1er mars 1908. »

A la majorité de 417 voix contre 130 sur 547 votants, cette première partie du projet de résolution est adoptée.

La seconde partie, ainsi conçue : « Les ajournés une deuxième fois le 13 juillet 1908 et pour faire bénéficier de la haute paye les engagés volontaires engagés avant la promulgation de la loi de 1906. » Est adoptée.

La Chambre vote la disjonction des articles visant les périodes d'appel sur la promesse du Gouvernement de solutionner le projet avant le Sénat.

M. BERTEAUX. — La Commission demande à la Chambre de disjoindre les articles de la loi de finances relatifs aux périodes d'appel. Une Commission du Sénat a été saisie du projet ; elle a déposé son rapport, concluant à une réduction.

M. LORDE. — La Commission demande à la Chambre d'adopter le chiffre proposé par la Commission au chapitre 14. (Très bien, très bien.)

Il est indispensable de donner des crédits au ministère.

M. LOURDE ne pense pas qu'on puisse réduire actuellement les périodes.

M. RIBOT déclare qu'il ne faut pas toucher à la loi organique par des réductions de crédits. Il faut maintenir le statu quo.

M. LOURDE. — La Commission accepte que la question de la disjonction soit discutée maintenant.

Il en est ainsi ordonné.

M. LOUIS BRETON demande à la Chambre de maintenir le vote qu'elle avait émis précédemment et de reprendre le projet de loi adopté à l'article 33 disjonctif par le Sénat et dont la disjonction est acceptée par la commission. C'est le seul moyen de faire aboutir la réforme.

M. GÉRAVAIN demande au gouvernement qu'il s'engage à soutenir au Sénat les résolutions de la Chambre. Dans ce cas la Chambre pourra accepter l'ajournement de la discussion mais cet accord ne peut être fait sur des réductions de crédits.

Le ministre de la Guerre rappelle à la Chambre qu'il s'agit de la question de la disjonction.

La question des réductions de périodes demande un débat très ample, très étudié. Ce qu'il s'agit c'est de faire aboutir actuellement le budget.

Le gouvernement est décidé à soutenir énergiquement devant le Sénat la proposition de la commission de l'armée du Sénat qui est celle même du gouvernement. Le gouvernement a pris des mesures telles que la défense nationale ne sera pas compromise. Le Sénat a décidé de mettre en tête de son ordre du jour la discussion de la commission. Le gouvernement insistera pour qu'elle soit discutée au début de la session ordinaire.

M. BERTEAUX vient déclarer que si la réduction du crédit n'était pas maintenue, il ne pourrait pas voter la disjonction. Il ne faut pas que ce qui est arrivé l'année dernière se reproduise cette année. Le vote du crédit proposé par la commission n'engage pas le fond du débat sur les périodes d'appel.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LE DÉPOT DU BUDGET. Paris, 30 décembre. — Les séances tenues par la Chambre ce matin spécialement pour recevoir le budget retour du Sénat, s'est ouverte à dix heures, sous la présidence de M. Henri BRISSON.

M. GAILLAUX, ministre des Finances, dépose un projet portant règlement définitif du budget de 1906. Ce projet est renvoyé à la commission du règlement des comptes.

M. MOUGROT, rapporteur général, dépose son rapport sur le projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LE DÉPOT DU BUDGET. Paris, 30 décembre. — Les séances tenues par la Chambre ce matin spécialement pour recevoir le budget retour du Sénat, s'est ouverte à dix heures, sous la présidence de M. Henri BRISSON.

M. GAILLAUX, ministre des Finances, dépose un projet portant règlement définitif du budget de 1906. Ce projet est renvoyé à la commission du règlement des comptes.

M. MOUGROT, rapporteur général, dépose son rapport sur le projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.

M. BARTHOU, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la concession de décorations supplémentaires à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille.